

Journée de Lancement du SCoT Marne Brosse et Gondoire

Vendredi 13 mars 2009 – Parc Culturel de Rentilly

Table ronde « Quels enjeux pour le territoire du SCoT ? »

Introduction de Michel CHARTIER, Président du SIEP du Secteur III de Marne-la-Vallée et Président de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire



« En guise d'introduction et en tant que président du SIEP du secteur III de Marne-la-Vallée et également président de Marne et Gondoire, j'ai souhaité exposer quelques données sur le territoire du SCoT, quelques réflexions sur son avenir, mais aussi quelques orientations fortes. »

Ce territoire est composé de trois collectivités territoriales : la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (avec 15 communes), une ville nouvelle, Bussy-Saint-Georges et la commune de Montévrain. Ce territoire qui regroupe à ce jour 80.000 habitants approchera les 100.000 habitants à l'horizon du SCoT. Il s'étend sur 8.200 hectares.

Ce territoire, qui inclut au Sud de la Marne le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, est structuré d'un côté autour de 2 pôles d'urbanisation que sont l'opération d'intérêt national de Bussy-Saint-Georges et l'agglomération de Lagny-Thorigny, et de l'autre autour de grands espaces naturels et agricoles.

Ces espaces naturels constituant : d'une part, avec le PRIF de Marne et Gondoire, le poumon vert de Marne-la-Vallée et d'autre part, les grands paysages de l'espace périurbain du projet de Parc Naturel Régional des boucles de la Marne.

Faire du développement durable une ambition d'excellence, voilà notre objectif, voilà le défi que nous nous donnons comme fil conducteur dans l'élaboration de ce SCoT.

Au-delà du mot « développement durable » trop souvent galvaudé et utilisé pour auto-justifier telles ou telles actions ponctuelles, nous souhaitons qu'il constitue une complémentarité, une synergie entre les 3 piliers indissociables que sont :

- le maintien d'espaces naturels et de la biodiversité*
- un développement harmonieux des activités humaines autour du logement, du développement économique et des déplacements*
- Et sous tendu par un projet social non moins ambitieux*

Aussi l'enjeu majeur de ce SCoT est de définir les grands équilibres dans l'utilisation de l'espace pour répondre à ces différents besoins.

Cet enjeu constitue un réel défi dans un territoire marqué fortement par la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, où encore plus qu'ailleurs, le foncier des espaces ouverts (bois, forêt, champs, ...) a été appréhendé, par les aménageurs, comme une réserve pour l'urbanisation future, et non comme une richesse à préserver et valoriser faisant pleinement partie du projet de territoire.

Pour assurer la pérennité et la cohérence de ces espaces, comme nous l'avons vu à travers l'exposé de Nathalie MADRID, il convient donc d'arrêter des limites franches et pérennes à l'urbanisation.

Ainsi pour le territoire couvert par le SD du secteur 3 approuvé en 1999 il s'agira de maintenir les gardes fous encadrant l'urbanisation déjà intégrés dans le SD mais aussi de réfléchir à l'évolution de l'urbanisation d'un certain nombre de secteurs stratégiques sans lesquels la trame d'espaces ouverts de notre territoire se trouvait gravement fragilisé. On peut notamment citer :

- *la plaine de Jossigny en particulier au sud-est du RD231 et à l'est de Bussy-Saint-Georges*
- *la Croix Blanche*
- *les abords du Bois de Chigny en particulier sur sa frange ouest*

De la même manière pour les territoires anciennement rattachés au SD de Marne Nord et de Jablines, les enjeux de maîtrise de l'étalement urbain doivent être un point fort de notre futur SCoT et donc les orientations contenues dans le projet du parc naturel des boucles de la Marne doivent être confortées en s'appuyant notamment sur :

- *le PRIF de Pomponne*
- *le projet de PRIF des boucles de la Marne*
- *Les ENS existants ou en projet de Lesches et Chalifert*

Mais il convient d'être conscient, que notre volonté, de préservation et de valorisation des espaces ouverts, intégrant une activité agricole économiquement viable, doit nous conduire à repenser notre approche de l'aménagement du territoire.

1 - D'une part, s'il convient d'intégrer dans nos modes de production de l'espace urbain les enjeux liés à la préservation des espaces ouverts, cela doit se faire en intégrant :

- un maintien d'entités cohérent au regard des écosystèmes et des systèmes de production agricoles ;

- une préservation et renforcement des corridors écologiques ;

- une restauration d'une trame viaire adaptée à l'activité agricole ;

- et une gestion du cycle de l'eau, à l'échelle du quartier, dans le respect des équilibres du bassin versant.

D'autre part, dès lors que nous souhaiterions « cadrer » volontairement la disponibilité du foncier pour répondre aux besoins en logement et d'emploi (hors activité agricole) notre mode de composition urbain doit inévitablement être repensé, pour que notre territoire ne périclite pas face aux enjeux qui sont les siens :

- développer l'emploi local pour offrir une offre d'emploi en cohérence avec la population active résidant sur le territoire :

o en confirmant la vocation économique des sites établis autour du RD 418, du 231, le long de l'autoroute A4, tout en développant un pôle économique pertinent au nord de notre territoire;

- répondre au besoin en logement du territoire :

o lié en terme quantitatif aux phénomènes de décohabitation, et de desserrement des ménages,

o lié en terme qualitatif à l'absence d'une offre permettant la réalisation de l'intégralité du parcours résidentiels au sein du territoire : taille des

logements, location/accession, diversité de logements aidé, équilibre en location/accession;

- *d'accueillir de nouvelles populations au sein de l'OIN, et des territoires en développement, pour que notre territoire participe pleinement au défi du logement en Ile-de-France.*

*Il s'agira donc de faire encore évoluer notre pratique de construction de la ville en intégrant sans crainte la question **de la densité** dans la production des nouveaux quartiers de notre territoire, en particulier autour des 3 pôles d'urbanisation qui sont :*

- *le pôle urbain de Lagny-Thorigny- Saint Thibault,*
- *le pôle de l'OIN de Bussy-Saint-Georges,*
- *et les nouveaux quartiers de Montevrain/Chanteloup.*

Alors, nous pourrons d'autant mieux, en profitant de ces formes urbaines revisitées, développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture pour répondre aux enjeux de déplacement que nous a rappelé Stéphanie AZAN-LE BOLLOC'H dans son exposé. Il conviendra donc de passer des bons sentiments, à l'égard des transports collectifs et des modes doux, aux actes pour qu'ils deviennent une réelle priorité et que la place qui leur revient dans l'espace urbain et périurbain leur soit réellement consacrée et non pas, comme encore trop souvent aujourd'hui, qu'ils s'adaptent à des contingences dictées par des approches fondamentalement routières.

Ainsi, nous devons marquer la nécessité de poursuivre la restructuration ou l'aménagement des pôles multimodaux du territoire :

- *celui de Lagny-Thorigny-Pomponne aujourd'hui au stade des travaux ;*
- *et ceux de Montevrain/Serris et de Bussy-Saint-Georges au stade des études.*

Mais nous devons surtout répondre plus avant aux enjeux du rééquilibrage des modes de transports en structurant notre territoire à partir d'axes multimodaux à aménager autour du RD418 et du RD231, y compris dans le centre de Lagny, sans oublier à moyen terme la requalification de l'ex RN34 en boulevard urbain multimodal.

Enfin, au-delà des contingences spatiales le projet de territoire du SCoT devra également porter un réel projet social faisant de notre territoire un territoire de diversité ouvert à tous :

- *en offrant des logements adaptés et de qualité pour tous et qui passe :
 - *d'une part par une production nettement accrues de logements sociaux de qualité, **en particulier au sein de l'OIN** et des territoires en forts développement, mais aussi dans nos centre anciens garant d'une bonne qualité de desserte des équipements, et d'une mixité sociale positive.*
 - *et d'autre part par une requalification et une résidentialisation des grands ensembles collectifs du territoire ;**
- *en offrant un accès à des équipements de service qui sont un levier fort de réappropriation du patrimoine culturel a fortiori au travers le développement d'une offre culturelle.*

C'est au prix de ces efforts que nous pourrons affirmer avoir porté réellement au sein de notre territoire une exigence d'excellence en terme de développement durable qui fera du territoire du SCOT Marne Brosse et Gondoire :

- *un territoire à l'attractivité affirmée ;*
- *à l'autonomie et à la solidarité financière renforcée ;*
- *un acteur de premier plan de l'écorégion, en étant un poumon vert au sein de la ville nouvelle, au sein du Nord Ouest Seine et Marnais, et au sein de l'Est de l'agglomération parisienne. »*